



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armement

Question écrite n° 114254

Texte de la question

Suite à la publication du rapport d'information n° 3254 de la mission d'évaluation et de contrôle sous la présidence d'Yves Deniaud et Augustin Bonrepaux, sur le thème « Améliorer la conduite des programmes d'armement », M. Thierry Mariani prie Mme la ministre de la défense de bien vouloir lui indiquer les suites qu'elle entend donner à la proposition n° 16 : « Instituer une maîtrise d'oeuvre industrielle pour le maintien en condition opérationnelle des équipements. Appliquer cette procédure aux tranches conditionnelles du programme VBCI ».

Texte de la réponse

Les opérations de maintien en condition opérationnelle (MCO) des équipements de défense sont réalisées sous l'égide d'une maîtrise d'oeuvre industrielle structurée, dès lors qu'elle répond au meilleur compromis disponibilité-coût. C'est en effet dans le cadre d'une démarche d'étude de coût global que le mode d'organisation du soutien est choisi par les responsables des programmes. S'agissant plus particulièrement du programme du véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI), son passage actuel en phase de réalisation en série s'associe à la préparation d'un marché dit « logistique série » qui couvrira la réalisation du soutien du parc pendant la phase de production, entre 2007 et 2013. Différentes options d'organisation sont actuellement à l'étude sous le pilotage de la délégation générale pour l'armement, en association très étroite avec l'armée de terre, afin de définir la configuration optimale pour le soutien du parc VBCI qui devrait être retenue à la mi-2007. D'ores et déjà, l'industriel Nexter a été sollicité pour préparer une offre pour le marché « logistique série », dont le contour évoluera, le cas échéant, en fonction de l'organisation retenue.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114254

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13455

Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 2883